

Les éléments clés

Les compétences du C2i® « métiers de l'environnement & de l'aménagement durables » sont adaptées aux professionnels du domaine de l'environnement et de l'aménagement, elles concernent notamment :

- ➔ L'usage des TIC pour la gestion des projets pluri-acteurs,
- ➔ La gestion juridique des documents environnementaux,
- ➔ La maîtrise des outils d'aide à la décision sur les problématiques d'aménagement du territoire,
- ➔ L'accès et le partage de données environnementales,
- ➔ La conception de support de communication scientifiques et techniques destinés à l'information sur l'environnement.

Qui contacter ?

Les universités

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20269/liste-des-universites.html>

Les centres certificateurs

<http://www2.c2i.education.fr/c2i2mead/presentation/experimentation>

Plus d'informations

<http://www2.c2i.education.fr/c2i2mead>

cachet de l'établissement certificateur



CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET C2i®

niveau 2



Pour faciliter votre insertion et votre mobilité professionnelle, vous pouvez acquérir et faire certifier un ensemble de compétences identifiées par les branches professionnelles de l'environnement et de l'aménagement durables.

Publics concernés

- ➔ Etudiants se destinant aux métiers de l'environnement et de l'aménagement durables inscrits :
 - Dans un master disciplinaire du domaine
 - Dans une école d'ingénieur
- ➔ Professionnels du domaine

Le C2i® niveau 2 Métiers de l'environnement et de l'aménagement durables est une certification nationale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche élaboré avec le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche et le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer.



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le référentiel de compétences

DOMAINES	COMPÉTENCES
A Déontologie et aspects juridiques liés à l'usage des TIC dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement durables	<ul style="list-style-type: none"> 1 • Respecter les obligations d'accès aux données environnementales ainsi que les droits d'usage associés. 2 • Respecter la législation sur la protection des œuvres numériques, des bases de données et des logiciels. 3 • Mettre en œuvre les obligations légales et les recommandations de la CNIL et du CNIS. 4 • Adopter un comportement responsable vis à vis des obligations générales et professionnelles et des règles déontologiques et éthiques liées à l'usage des TIC.
B1 Travail collaboratif et échanges de données	<ul style="list-style-type: none"> 1 • Adapter des ressources d'origines différentes afin de les mutualiser, de les exploiter ou de les transmettre. 2 • Gérer le cycle de vie des documents et leurs versions. 3 • Contribuer à un projet collaboratif professionnel en mettant en œuvre les bonnes pratiques. 4 • Animer un projet collaboratif professionnel.
B2 Méthodologie documentaire, recherche, évaluation et référencement	<ul style="list-style-type: none"> 1 • Identifier les sources d'informations juridiques, scientifiques, techniques et citoyennes du domaine. 2 • Rechercher des informations dans des bases de données juridiques, scientifiques et techniques. 3 • Évaluer la pertinence des résultats d'une recherche. 4 • Mettre en œuvre une veille documentaire. 5 • Organiser l'information retenue pour la rendre disponible.
B3 Collecte, analyse, traitement des données et validation de l'information	<ul style="list-style-type: none"> 1 • Reconnaître la structure d'une base de données et les différents types de données associées. 2 • Décrire une chaîne de traitement de données et identifier les outils adaptés à ce traitement. 3 • Consulter, analyser, extraire, produire des données. 4 • S'assurer de la validité technique et thématique des informations collectées ou produites. 5 • Utiliser les données et les outils TIC dans un processus d'aide à la décision.
B4 Restitution, diffusion de la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> 1 • Se référer aux normes et standards relatifs à l'édition et à la diffusion des documents numériques. 2 • Se conformer aux règles de sémiologie en usage pour produire des documents graphiques. 3 • Concevoir et réaliser des supports de communication adaptés au public visé.

Les étapes de la certification

1 Le positionnement

Je fais évaluer mes compétences

2 L'acquisition de compétences

Je me forme sur mes points faibles et confirme mes points forts par la réalisation d'activités pratiques

3 La certification

Je fais certifier mes compétences par un établissement habilité (une université, une école d'ingénieur)

